



PUBLIÉ À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
VOLUME 5, NUMÉRO 3 – QUÉBEC, AUTOMNE 2004



Photo : Collection privée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de juin dernier, deux documents importants ont été déposés à l'Assemblée nationale du Québec. L'un des documents nous donnait le résultat d'un sondage qui analysait la connaissance et la perception des citoyens québécois à l'égard de l'Assemblée nationale et de ses députés de même que des moyens de communication à être utilisés pour informer adéquatement nos concitoyens. L'autre document portait sur un projet de réforme parlementaire ayant pour objectifs d'accroître la participation des citoyens au processus démocratique et de valoriser le rôle des députés.

Notre Amicale a toujours été préoccupée par l'évolution de la démocratie, du respect des institutions gouvernementales et politiques du Québec ou d'ailleurs. Aussi, nous entendons participer d'une façon active aux discussions entourant cette importante réforme parlementaire. Notre colloque de 2002 sur « Le parlementarisme au XXI^e siècle » nous a déjà bien inspirés et guidés sur le sujet.

Par ailleurs, l'Amicale est actuellement à mettre sur pied un prix reconnaissance qui soulignerait les mérites de nos anciens parlementaires. De plus, en vue de garder en mémoire les anciens collègues qui nous ont quittés, nous prévoyons créer un livre In Memoriam qui contiendrait les noms de tous les parlementaires décédés depuis la création de l'Amicale en 1993 ainsi que les noms de ceux qui nous auront quittés durant l'année précédant notre assemblée annuelle du mois de mai.

De concert avec l'Assemblée nationale et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Amicale a été encore active durant le Parlement des sages en acceptant entre autres la présidence des débats. C'est là une façon concrète et très pédagogique d'intéresser les aînés du Québec à notre système démocratique. Durant nos délibérations, nous avons eu le plaisir de rencontrer le Président de l'Assemblée nationale française, monsieur Jean-Louis Debré, invité par le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, à venir souligner le 25^e anniversaire de la Commission interparlementaire franco-québécoise.

(Suite à la page 3)

EN GUISE D'ÉDITO

Maintenant que l'été est derrière nous et que ses plantureux jardins ont foutu le camp, c'est la rentrée, rentrée scolaire, rentrée parlementaire. Pour nous aussi, amicalistes, c'est le *Bulletin* de la rentrée. Tous les « anciens » rencontrés au grand rassemblement montréalais de la *Fondation des Parlementaires Cultures à partager*, le 8 septembre dernier, nous ont dit être en forme, inspirés sans doute par le dynamisme du Président de l'Assemblée nationale Michel Bissonnet et des anciens présidents Louise Harel et Jean-Pierre Charbonneau, tous trois présents et bienfaiteurs de la Fondation et de l'Amicale.

Quelques anciens députés dont le président Champagne et même des députés de l'actuelle législature ont exprimé leur satisfaction, à un titre ou l'autre, pour le *Bulletin* de l'Amicale, ce qui est de nature à rassurer celles et ceux qui le font au fil des semaines. Ce taux de contentement tient beaucoup au fait que vous nous aidiez à mieux connaître ce que vous accomplissez, comment vous continuez de servir notre collectif québécois en oeuvrant comme vous le faites dans vos milieux, ce que vous publiez ou réalisez. Faut-il vous le rappeler ce *Bulletin* est le vôtre.

Aussi sommes-nous fiers de continuer d'accueillir vos points de vue. Ainsi, entre beaucoup d'autres choses, ce numéro nous permet, par la plume de Serge Geoffrion, de refaire route avec ce cher Denis Lazure, comme nous le faisons avec plaisir, par le même truchement, avec Jean-Paul Cloutier dans notre dernier numéro. J'aurais bien aimé par ailleurs que l'un ou l'autre d'entre vous prenne occasion du départ de Claude Ryan pour rappeler sa contribution importante à la société québécoise. Il en est toujours temps.

L'actuel numéro, vous l'aurez noté, introduit une nouvelle chronique sous la forme d'une *Tribune libre*. Si nous devons veiller à ce que l'Amicale, très conviviale, ne devienne pas un lieu de débat partisan, et nous avons bien

réussi à cet égard comme Association, il n'est pas dit pour autant que notre *Bulletin* ne doit pas exprimer des points de vue qui concerne l'avenir de notre démocratie ou de notre société. Ce que collectivement les organisateurs du colloque sur la démocratie au XXI^e siècle ont accompli de manière remarquable, le secrétaire-trésorier Jean-Hugues Boutin, à titre personnel, le fait quant à lui en nous proposant une loi sur la laïcité. Sa réflexion n'est pas sans nous interpellier surtout que même des pays musulmans comme la Turquie ou la Tunisie ont fait route dans cette direction.

Signalons enfin que ce numéro nous propose un document intéressant de la *Société du patrimoine politique du Québec* que préside Marcel Masse. Il s'agit d'une proposition qui continuerait à inscrire l'Hôtel du Parlement comme un important lieu de mémoire politique. Les présidents de l'Assemblée nationale des dernières décennies ont contribué à faire de la maison de notre démocratie un lieu porteur de toute la dynamique sociale exprimée par les acteurs et élu(e)s de notre vie politique bi-séculaire. La proposition actuelle de nommer autrement que numériquement les portes du Parlement comblerait le trou de mémoire créé par la disparition des anciens édifices de près d'un siècle de notre vie parlementaire et collective. Elle valoriserait en outre des anciens députés qui ont illustré un aspect ou l'autre de notre vie québécoise, soit notre identité, notre vie culturelle, la Chambre haute, l'instauration des Partis politiques et les débats démocratiques. C'est tout l'édifice d'Eugène-Étienne Taché qui continuerait d'être ainsi comme un *vade-mecum* ou si l'on préfère, un aide-mémoire au pays du *Je me souviens*.



Photo : Jean-Louis Dubé

Table des matières

Message du président	1
Éditorial	2
Comité des archives	3
Gérin-Lajoie 40 ans en éducation	4
Tribune libre	5
Exposition sur Paul Sauvé	6
Parlement des sages	7
Nouvelles brèves	8
Souvenons-nous	8
Union mondiale	9
Fondation Paul Gérin-Lajoie	10
Cultures à partager	11
Société du patrimoine politique	12
Chronique du livre	14
Anciens parlementaires en action	15

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault
Serge Geoffrion

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration

Jean-Hugues Boutin
Jean-Paul Champagne
Paul Labonne
Marcel Masse
Florence Terrien

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Impression

Presses de l'Assemblée nationale
Tirage 600

Dépôt légal - Automne 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.31
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327
Télec. : (418) 643-5062
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm

André Gaulin

COMITÉ DES ARCHIVES ET DES OBJETS DE MÉMOIRE

Marcel Masse

Président

Depuis la parution du dernier *Bulletin*, le comité des archives a tenu des rencontres d'information dans deux nouvelles régions en plus d'une réunion de travail avec les différents intervenants où le processus était déjà entamé.

C'est au Musée Marius-Barbeau de Sainte-Marie que s'est tenue, en juin dernier, la réunion d'information sur la conservation des archives des parlementaires de la région de Chaudière-Appalaches. Les deux coresponsables régionaux de l'AAPQ, MM. Fabien Roy et Claude Lachance travaillent dès lors de concert avec M^{me} Marie-France Mignault, l'archiviste responsable de la région pour les Archives nationales du Québec (ANQ). Les démarches sont entreprises auprès des parlementaires de la région ou de leur famille afin de les sensibiliser à l'importance de la conservation et de la mise en valeur de leurs archives.

Le comité des archives s'est également rendu à la Maison Lachaine de Sainte-Thérèse où il fut accueilli par un collègue, M. Élie Fallu, maire de Sainte-Thérèse. Les responsables régionaux de l'AAPQ, M^{me} Yolande Legault et M. Denis Chalifoux travailleront de concert avec l'archiviste régional des ANQ, M. Gaston Saint-Hilaire, afin de démarrer le processus dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. Plus de 20 personnes participaient à cette rencontre.



Photo : L'Éclaireur-Progress

M. Daniel Carrier, directeur de la Société du patrimoine des Beaucerons, M. Marcel Masse, président du comité des archives de l'AAPQ et M. Fabien Roy, responsable régional de l'AAPQ dans Beauce-Échemin-Amiante.

Lors de ces rencontres, M. Normand Charbonneau, directeur du Centre d'archives de Québec pour les ANQ, ainsi que M. Jocelyn Saint-Pierre, responsable du service des archives à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ont présenté aux intervenants locaux le protocole de conservation et de mise en valeur des archives des parlementaires. Ils ont également distribué un guide constituant un outil d'aide-conseil et de formation dans les interventions auprès des anciens parlementaires et de leur famille.

Le comité des archives se réjouit de l'accueil favorable reçu dans ces régions par des personnes sensibilisées à l'importance de la conservation des archives. L'action y est en branle et des résultats tangibles ne tarderont pas. La conservation et la mise en valeur des archives étant un travail de longue haleine, il est évident que les résultats seront le fruit d'efforts soutenus par les différentes personnes impliquées dans le processus.

De plus, les membres du Bureau du comité des archives ont rencontré à Montréal, dans les locaux des ANQ, les responsables de l'AAPQ des régions de Laval, Mauricie et Estrie pour connaître l'état d'avancement du projet dans chacune des régions. Il semble que le travail s'effectue de manière satisfaisante et que le partenariat avec les Archives nationales du Québec et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale soit des plus bénéfiques.

MESSAGE

(Suite de la page 1)



M. Marcel Parent

À l'invitation de Marcel Parent, ancien collègue député, président du conseil de la Ville de Montréal, le conseil d'administration de l'Amicale a tenu sa dernière réunion à l'Hôtel de ville de la métropole. Merci pour cet accueil chaleureux et spontané. Faut-il rappeler que six de nos anciens collègues siègent à l'Hôtel de ville de Montréal. Outre M. Parent, ce sont M. Gérald Tremblay, maire, MM. Claude Dauphin, Robert Libman, Cosmos Maciocia, tous trois maires d'arrondissement et M. Claude Trudel, conseiller.

En guise de mot final, je vous invite à visiter l'intéressante exposition sur « Le code civil, une histoire de famille », présentée par l'Assemblée nationale et le ministère de la Justice jusqu'au 17 décembre 2004 à l'Hôtel du Parlement.

*Amicalement vôtre,
Jean-Paul Champagne, président*

PAUL GÉRIN-LAJOIE 40 ANS EN ÉDUCATION 1964 - 2004

Le 13 mai dernier, le Québec fêtait les 40 ans du ministère de l'Éducation. Pour souligner l'événement, de nombreuses personnalités y ayant occupé les postes de ministre et de sous-ministre depuis 1964 étaient invités à l'Assemblée nationale à la veille de cet anniversaire.

Signalons tout particulièrement la présence du premier ministre de l'éducation, monsieur Paul Gérin-Lajoie, un ministre qui n'a pas ménagé ses efforts pour l'avancement de l'éducation pendant les premières années de la décennie soixante, et cela dans la foulée du Rapport Parent. On oublie trop facilement aujourd'hui que le mérite des promoteurs de notre système d'éducation à cette époque a été de faire déboucher le cours public sur l'université. C'était ça la démocratisation de l'enseignement qui comportait en plus la gratuité scolaire. À cet effet était tout particulièrement créée l'originale formule du cours collégial, un acquis à protéger. Quand le gouvernement

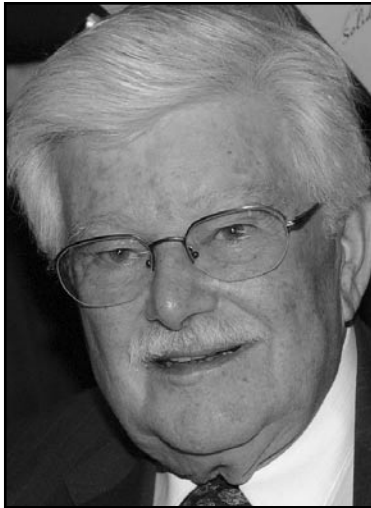


Photo : Daniel Lessard

de Jean Lesage créait alors un ministère de l'Éducation, il mettait fin au Département de l'Instruction publique que le frère Untel avait durement pris à parti dans ses célèbres *Insolences* de 1960.

En quarante années d'existence, le ministère de l'Éducation a contribué à l'édification du Québec moderne, en formant des citoyens responsables et de plus en plus scolarisés. En effet, à la veille de la création du ministère, le taux de fréquentation scolaire des Québécois était inférieur à 40% au-delà de la huitième année, tandis que les femmes étaient faiblement représentées aux niveaux supérieurs de l'enseignement.

Aujourd'hui, le Québec peut se targuer d'offrir un enseignement de qualité accessible à tous, une réalité dont nous pouvons collectivement être fiers ! Le Québec a rattrapé largement son retard d'avant la Révolution tranquille et peut se comparer très honorablement avec les pays les plus scolarisés.



Photo : Ministère de l'Éducation

Dans l'ordre habituel les anciens ministres de l'Éducation, MM. Jacques Chagnon, Jean Garon, Jean Bienvenue, le premier ministre, M. Jean Charest, le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, M. Paul Gérin-Lajoie, MM. Raymond Garneau et François Gendron également anciens ministres de l'Éducation.

NDLR : Nous sommes heureux d'ouvrir une nouvelle chronique visant un espace de débat idéologique non partisan.

LA LAÏCITÉ

Par Jean-Hugues Boutin
Député d'Abitibi-Ouest 1973-1976

Introduction

À l'amorce de ce 21^e siècle, l'État Québécois est arrivé à un stade d'évolution lui permettant de se situer sur la question de la laïcité.

Notre émancipation en tant que société peut nous permettre de placer l'État, la vie privée et les libertés sous leurs vrais angles, soit ceux qui relèvent du bien commun à tous et ceux qui relèvent de la sphère privée.

Le temps est donc venu de regarder l'État comme une entité laïque et séparée des convictions individuelles. Il faut accepter le principe de la reconnaissance de la liberté de conscience égale pour tous et esquisser le dispositif institutionnel de séparation juridique de l'État et des Églises, ou de toute autre croyance ou non croyance.

À cette fin, je sou mets ici des réflexions qui peuvent permettre de jauger le principe de la laïcité sans pour autant renier les autres options.

Je crois que la mondialisation et le rapprochement des communautés et des cultures sur la planète demande réflexion afin d'établir un lien et un lieu commun à tous les hommes.

La question de la laïcité se pose pour nous dans le monde d'aujourd'hui car notre société, ses habitudes, les principes qui la fondent, son histoire, sa culture se trouvent inquiétés par la multiplication d'attitudes et de demandes qui obéissent à une autre logique que notre logique historique et notre culture politique comme Canadien et Québécois.

Qu'est-ce que la laïcité?

Le mot laïcité fait ici référence à l'unité des peuples (en grec laos) conçue comme une réalité individuelle, c'est-à-dire exclusive de tout privilège. Une telle unité se fonde sur trois exigences indissociables :

- 1) la liberté de conscience associée à l'émancipation personnelle;
- 2) l'égalité de tous les citoyens sans restriction d'origine, de sexe ou de conviction religieuse;
- 3) la visée de l'intérêt général, comme seule raison d'être de l'État.



Photo : Claude Lachance

La laïcité consiste donc à assurer à l'ensemble de la sphère publique l'affranchissement de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière. Elle préserve l'espace public de tout credo obligé comme de tout morcellement communautaire ou pluri-confessionnel. L'espace laïc n'est

donc pas pluriconfessionnel mais non confessionnel.

Athées, croyants divers et agnostiques sont libres et possesseurs de droits égaux pendant que la sphère publique se soucie, elle, de promouvoir l'intérêt commun pour tous.

Valeurs et principes de la laïcité

Aucune religion ou concept de cet ordre ne doit avoir d'emprises temporelles et juridiques sur la sphère publique. La religion doit être maintenue dans sa dimension spirituelle et l'État agit pour ce qui unit tous les citoyens et non vers ce qui les divise.

La laïcité veut que tous les enfants du peuple soient accueillis par l'école de l'État dans laquelle il n'y a ni étranger ni personne inférieure du fait de son origine ou de ses convictions d'ordre spirituel ou philosophique. Une telle école ne peut être que laïque car ce qui

s'applique à tous ne saurait privilégier certains.

Il n'appartient ni aux magistrats ni au pouvoir civil d'établir par ses lois des articles de foi ni des formes de culte religieux.

C'est ainsi que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le peuple. Nul corps, ni individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Alors que les hommes naissent et meurent libres et égaux en droit, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Dans un État de droit, une loi est légitime non parce qu'elle agrée à la conscience personnelle, mais parce qu'elle est édictée conformément aux exigences de la souveraineté démocratique.

Deux idées majeures sont donc impliquées dans l'idéal laïc : d'abord, celle d'une démarcation entre ce qui est commun à tous et ce qui relève de la liberté individuelle donc de la sphère privée et d'autre part, celle d'une affirmation de l'égalité de tous dans la liberté de choisir son option spirituelle. Il faut donc consacrer la loi commune à ce qui unit à l'intérêt général sans égard aux différences.

L'État doit rester neutre vis-à-vis toute religion ou croyance. L'État doit aussi être neutre en matière juridique car il ne reconnaît plus les cultes. La religion est une affaire privée, individuelle ou collective. Le droit privé permet aux adeptes d'une même conviction spirituelle de se réunir librement, de se cotiser et de se doter d'une organisation propre. Il est intéressant de souligner que Kant, dans sa pensée philosophique, soutient que la moralité ne dépend pas de la religion, mais que c'est la religion qui répond à une moralité humaine qui lui préexiste.

Pourquoi une loi sur la laïcité?

Une loi sur la laïcité permettra ainsi de bannir tout intégrisme politico-religieux dans les écoles, les hôpitaux,

les tribunaux, les corps publics comme la police ou l'armée, les équipements sportifs, etc. Elle empêchera l'imposition des valeurs d'une minorité sur une majorité.

La demande récente par un groupe musulman de Toronto d'établir un tribunal d'arbitrage basé sur la loi islamique, la charia, afin de régler les conflits entre musulmans, aurait pour effet de nier l'égalité des sexes selon les chartes canadienne ou québécoise des droits et libertés et servirait à inférioriser les femmes.

Une loi sur la laïcité aiderait à prévenir la violence, la ghettoïsation, l'inadaptation scolaire et favoriserait l'intégration.

Il y aurait donc certaines questions à se poser quant aux critères concernant l'immigration et le serment ou le contrat social auxquels les nouveaux arrivants devraient s'engager.

Une telle loi sur la laïcité permettrait aussi d'empêcher la formation de ghettos dans notre société et favoriserait

une meilleure intégration des nouveaux arrivants à la nouvelle société, le Canada et le Québec. La seule façon d'empêcher des guerres de religion, c'est de protéger un espace de neutralité et de laïcité, un espace commun où chacun se retrouve et se respecte.

Source : Références aux textes de *La Laïcité* de Henri Pena-Ruiz
Divers écrits retenus des publications du *Nouvel Observateur*

EXPOSITION SUR PAUL SAUVÉ

C'est à l'été 2003 que le Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes inaugure *L'Événement Paul Sauvé, Désormais l'avenir !*, une exposition retraçant la carrière politique et militaire de l'ancien premier ministre du Québec. Présentée au Musée du 18 juin 2003 au 11 janvier 2004, l'exposition s'étend sur plusieurs horizons entre juin et septembre 2003, alors que des activités commémoratives sont organisées à la Maison Chénier-Sauvé, située à Saint-Eustache, ainsi qu'à l'église et au parc national d'Oka.

Quatre lieux, dont celui de l'ancienne résidence de Paul Sauvé, feront revivre la mémoire du premier ministre du Québec qui pava la voie à la Révolution tranquille.



**Désormais
l'avenir !**

Information:
(450) 974-5170

L'Événement
Paul Sauvé

Suivant quatre grands axes, l'exposition offrait au visiteur un large tour d'horizon sur la carrière de Paul Sauvé. Le premier axe traitait des liens entre Paul Sauvé, son père Arthur, ainsi que le premier ministre unioniste, Maurice Duplessis. Les thèmes abordés étaient donc ceux de son passage du Parti conservateur à l'Union nationale, son premier mandat comme député et ministre ainsi que l'élection de 1939.

Le deuxième axe était centré sur les événements découlant de la Deuxième Guerre mondiale. Il reprend les réalités du Québec à l'heure de la guerre, en plus de situer l'engagement personnel et professionnel de Paul Sauvé dans les événements qui touchent le Québec, mais également le monde entier.

Quant au troisième axe de l'exposition, il proposait au visiteur de suivre le cheminement ayant conduit Sauvé à occuper le poste de premier ministre du Québec. On y reprend les thèmes de son retour en politique, en insérant son action au cœur des débats qui ont alors lieu au Québec jusqu'au décès de Maurice Duplessis.

Enfin, le quatrième et dernier axe de l'exposition se concentrait sur ce qu'on a appelé les cent jours de Paul Sauvé, permettant ainsi de jeter un regard appréciateur sur l'œuvre du député devenu premier ministre du Québec.

L'exposition, conçue de manière modulaire, visait à mieux faire connaître ce premier ministre qui, bien qu'ayant rempli un mandat interrompu par sa mort subite, a contribué à paver la voie vers la Révolution tranquille avec son célèbre « Désormais ».

Source : Paul Labonne, directeur du Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes.

PARLEMENT DES SAGES

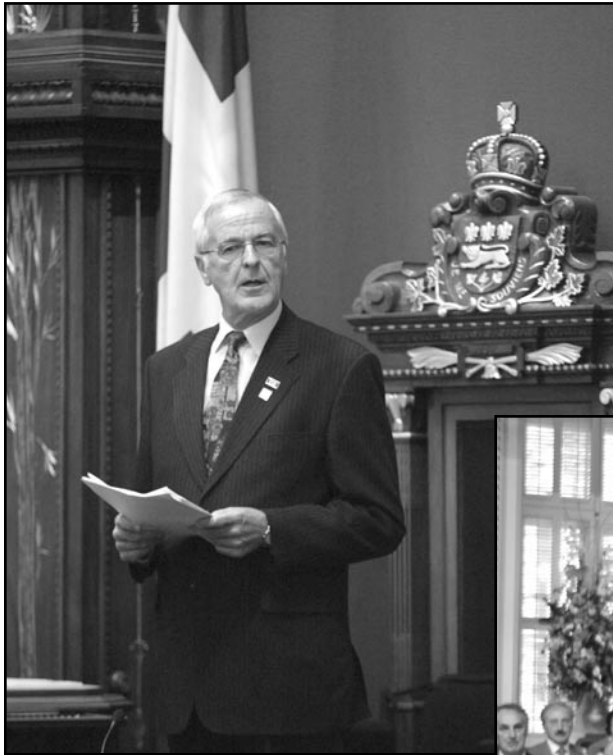


Photo : Clément Allard

M. Antoine Drolet, président du Parlement des sages

Notons que le président de l'Assemblée nationale de la République française, Monsieur Jean-Louis Debré, a profité de l'inauguration de l'exposition sur le Code civil pour participer à une séance du Parlement des sages. Toutes les personnes présentes garderont un précieux souvenir de cette illustre rencontre.

C'est dans le cadre de la mission éducative de l'Assemblée nationale que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a réalisé la 5^e édition du Parlement des sages du 12 au 14 septembre 2004, en collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Deux membres du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires ont participé à cette simulation parlementaire à l'intention des citoyens de 55 ans et plus. Le Parlement des sages était présidé par Antoine Drolet, et le poste de vice-président était occupé par Jean-Paul Champagne.



Photo : Clément Allard

Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, observe son homologue de France sous le regard attentif du président du Parlement des sages.



Photo : Clément Allard

Dans l'ordre habituel : Antoine Drolet, président du Parlement et vice-président de l'AAPQ; Henri Salembier, premier ministre du Parlement et président de l'AQDR; François Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale; Jean-Paul Champagne, vice-président du Parlement et président de l'AAPQ.



Photo : Clément Allard

Monsieur Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale de la République française, de passage à Québec à l'occasion du 25^e anniversaire de la Commission interparlementaire franco-québécoise, a participé au Parlement des sages. On le voit ici avec Jean-Paul Champagne, président de l'Amicale.

NOUVELLES BRÈVES

• Exposition

Cette exposition a été inaugurée par le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, et le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, monsieur Jacques P. Dupuis en présence de plusieurs dignitaires, dont le président de l'Assemblée nationale de la République française, monsieur Jean-Louis Debré. L'exposition s'inscrit dans la programmation des Fêtes du bicentenaire du Code civil des Français et du dixième anniversaire du nouveau Code civil du Québec.

LE CODE CIVIL

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Des pièces exceptionnelles et d'une rare beauté en provenance de collections publiques et privées, de la France et du Québec, peuvent être admirées. Cette exposition peut être visitée jusqu'au 17 décembre 2004 dans le hall d'entrée de l'Hôtel du Parlement.

Pour plus de renseignements, communiquer soit au (418) 643-7239, soit au 1 866 DÉPUTÉS ou encore consulter le site Internet www.assnat.qc.ca

Source : Raphaël Thériault, Assemblée nationale
Marie-Josée Duhamel, Ministère de la Justice

• Père et mari, députés à l'Assemblée nationale!



Photo : Daniel Lessard

M. Robert Benoît

À la suite de la parution du texte *Père et mari, députés à l'Assemblée nationale!* dans le dernier numéro du *Bulletin*, plusieurs commentaires des plus favorables nous ont été transmis.

Nous profitons de ce numéro pour publier la photo des deux héros!



Photo : Daniel Lessard

M. Jonathan Valois

• Acquisition d'un fauteuil de l'Assemblée nationale

Jusqu'à ce jour, 16 anciens parlementaires se sont procuré un fauteuil de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, deux autres sièges ont été réservés.

• Conférence sur la doctrine Gérin-Lajoie et bilan des relations internationales du Québec, 1965-2005

Pour souligner le 40^e anniversaire de la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie, la *Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec*, située au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, entend présenter une conférence ayant pour titre « La doctrine Gérin-Lajoie et le bilan des relations internationales du Québec : 1965-2005 ». Organisée par MM. Robert Comeau et Stéphane Paquin, cette conférence aura lieu à l'UQAM du 17 au 19 mars 2005.

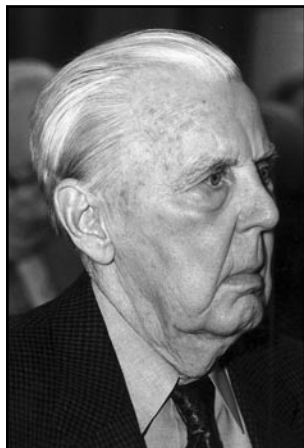


Photo : Daniel Lessard

SOUVENONS-NOUS

M. Eric William Kierans, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1963 à 1968, est décédé à Montréal le 10 mai 2004 à l'âge de 90 ans.

Élu à l'Assemblée législative du Québec à l'élection partielle de 1963, il a été successivement ministre du Revenu et ministre de la Santé dans le gouvernement de Jean Lesage. En 1968, il poursuivait sa carrière politique sur la scène fédérale où il est défait à la direction du Parti libéral par Pierre Trudeau. Il a siégé dans le cabinet Trudeau à titre de ministre des Postes et ministre des Communications jusqu'en 1972, date à laquelle il reprend son poste de professeur de commerce et de finances à l'Université McGill jusqu'en 1980 et à l'Université Dalhousie jusqu'à sa retraite en 1984. Il a été président de la Bourse de Montréal et membre de nombreux conseil d'administration.

UNION MONDIALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES

Le *Bulletin* no 2, vol. 5, de l'Amicale a fait écho du premier congrès de l'*Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones* tenu à Bruxelles en avril 2004. Le président Jean-Paul Champagne – alors élu vice-président-Amérique – ainsi que monsieur François Cloutier nous y représentaient.

À la suite de leurs travaux, deux commissions ont émis des résolutions dont nous vous faisons part. Elles sauront sûrement rejoindre celles et ceux qui ont à cœur la langue française et l'éducation.

L'UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Résolution votée à l'unanimité le 29 avril 2004.

Considérant que des valeurs de la francophonie doivent être sauvegardées et développées, comme la résistance à l'uniformisation déshumanisante due aux dérives de la mondialisation, la sauvegarde de la diversité culturelle et linguistique,

Considérant aussi que la façon dont le problème des langues sera traité au niveau de l'Union Européenne est un enjeu dont les conséquences positives ou négatives peuvent se répercuter sur le monde francophone; et considérant qu'il convient enfin, d'inciter à une vigilance éthique et politique de nature à répondre aux aspirations éthiques de l'opinion publique mondiale émergente,

En conséquence et sans avoir la prétention d'avoir traité tous les problèmes, la Commission préconise un certain nombre de propositions :

- **Elle invite les ambassadeurs, consuls, fonctionnaires de tout grade en fonction dans les États, complètement ou partiellement de langue française**, à manifester une solidarité active aux habitants spécialement en l'occasion de procédures administratives, en particulier pour l'accès aux universités, **à promouvoir l'usage de la langue française tant à l'occasion**

de leurs activités professionnelles que dans leur quotidien.

Il leur appartient notamment de recommander, voire de négocier l'usage de la langue française lors d'activités culturelles, d'expositions, créations ou rénovations de musée, de colloques à portée économique et sociale.

- **Il convient aussi que soit défendue la diversité culturelle** qu'est la reconnaissance, **que les langues sont le patrimoine de l'humanité**, que la langue maternelle conditionne le développement durable des individus, que le plurilinguisme fonctionnel conditionne la démocratie nationale et internationale.

- En ce qui concerne TV5, les membres de la Commission, au nom de la contribution que doit fournir la langue française à l'indispensable diversité culturelle, expriment leur souhait **que TV5 fasse partie du bouquet de l'ensemble des chaînes de télévision diffusées dans les enceintes de toutes les organisations Internationales et que la chaîne francophone Internationale soit utilisée comme support d'immersion à l'enseignement du français dans les organisations internationales.**

- La commission se réjouit de constater que la grande bibliothèque d'Alexandrie est opérationnelle. Elle invite les universités de langue française, les associations culturelles à portée internationale, les étudiants et chercheurs à nouer des relations avec la grande bibliothèque du Caire dont le français est avec l'arabe et l'anglais, langue officielle. Également qu'on ait le même geste relationnel avec d'autres universités ou bibliothèques en particulier en Afrique.

- **Il convient de renforcer les liens dans les pays dont la langue d'origine est latine** en vue de favoriser l'apprentissage croisé de leur langue nationale et en particulier avec l'Union Latine. C'est une demande forte de M. Pérez de Cuellar que de créer une véritable communauté linguistique latine.

- En ce qui concerne l'Union européenne, la Commission recommande que des solutions linguistiques concernant les travaux des diverses instances de l'Union Européennes à 25 membres soient adoptées pour alléger les charges de traduction et favoriser l'efficacité des travaux en encourageant l'utilisation des trois langues parlées dans l'Union : l'allemand, l'anglais et

le français et en y ajoutant une ou plusieurs langues de travail suivant les demandes et les domaines des travaux en s'inspirant du modèle du Conseil de l'Europe, ceci tout

en conservant le principe de la reconnaissance de toutes les langues pour les documents fondamentaux et pour certaines interventions nationales. Cela se trouve d'ailleurs

dans la proposition qui a été adoptée par la convention et qui est dans la proposition de Constitution de l'Europe.

L'ANALPHABÉTISME ET LES MOYENS DE L'ÉRADIQUER.

Résolution votée à l'unanimité le 29 avril 2004.

L'Union mondiale des anciens parlementaires francophones réunis en congrès à Bruxelles, les 28 et 29 avril 2004, constate que le nombre d'analphabètes dans le monde n'a cessé, à des degrés différents et à des rares exceptions près, de progresser.

Que la situation soit préoccupante dans les pays développés avec plus de 12 % d'illettrés, elle est encore plus grave dans les pays moins nantis et particulièrement dans les pays d'Afrique subsaharienne où le taux d'analphabétisme atteint des proportions considérables principalement dans la population féminine.

Considérant que l'éducation est une condition nécessaire de développement, en d'autres termes que l'alphabétisation est un des facteurs du développement, la Commission en conséquence vous propose ceci :

Premièrement, l'Union décide de faire appel aux autorités des États de la Francophonie, aux autorités des États de l'Union Européenne ainsi qu'aux autorités locales pour que des actions spécifiques soient entreprises en faveur de l'alphabétisation des adultes en complément aux efforts de l'éducation pour tous.

Deuxièmement, d'aider à la création par les associations d'anciens

parlementaires de chaque pays membre d'un système de tutorat basé par un projet approuvé par le congrès, ceci dans le cadre de l'alphabétisation des adultes et dans le cadre de la solidarité de l'Union mondiale.

Troisièmement, de lancer un appel à TV5 pour que ses émissions, et particulièrement celles destinées aux pays du Sud, offrent les meilleurs supports pédagogiques en ligne (Internet). Ces supports pédagogiques doivent répondre aux besoins exprimés par les enseignants africains de disposer des technologies modernes attrayantes au service de l'enseignement à distance et de l'auto apprentissage.



FONDATION PAUL-GÉRIN-LAJOIE

La *Fondation Paul-Gérin-Lajoie* contribue depuis 1977 à l'éducation de base des enfants et à l'alphabétisation des adultes dans les pays démunis, principalement en Afrique et en Haïti, de même qu'à l'éveil des jeunes Canadiens aux réalités internationales.

La *Fondation Paul-Gérin-Lajoie* organisait le 13 octobre dernier, à Montréal, un *bien-cuit* en hommage à Henri-Paul Rousseau, président du conseil d'administration et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et président de CDP Capital. Un grand nombre d'invités étaient présents à cette soirée bénéfice de la FPGL pour honorer l'un des financiers les plus respectés au pays.

Les « cuiseurs » qui ont accepté de lui rendre hommage en ont eu long à dire. Ce sont : M^e Lucien Bouchard, associé chez Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l., Jacques Daoust, président et chef de la direction de BLC-Edmond de Rothschild Gestion d'actifs, André Langevin, maire de la ville de Coaticook, M^e Brian M. Lewitt, associé et coprésident d'Osler Hoskin & Harcourt s.r.l. et Michèle Thibodeau-DeGuire, présidente-directrice générale de Centraide du Grand Montréal.



M. Paul Gérin-Lajoie

M. Gérin-Lajoie rentrait d'Haïti et donnait l'assurance que les fonds de la soirée seraient des plus bénéfiques pour les enfants de ce pays, particulièrement aux Gonaïves où 16 écoles soutenues par la Fondation ont été détruites et où des milliers d'enfants ont été laissés orphelins ou dépourvus de tout.

LA SOIRÉE DES CULTURES À PARTAGER

L'ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE DE LA RENTRÉE

Cette année, la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager avait choisi le 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation, pour tenir son deuxième événement bénéfice, la Soirée des Cultures à partager 2004.



FONDATION DES
PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Un nombre impressionnant de participants



Photo : Daniel Lessard

L'effervescence était au rendez-vous dans le grand hall de la TOHU, la cité des arts du cirque à Montréal où avait lieu l'événement. En effet, plus de 800 personnes étaient présentes de tous les horizons politiques et socio-économiques. Parmi elles, plusieurs parlementaires et anciens parlementaires ont eu plaisir à laisser libre cours à de nombreux échanges. Par leur présence, tous les participants ont témoigné de leur solidarité envers les pays en développement de la Francophonie pour lesquels la Fondation œuvre avec acharnement.

Sous le haut patronage de la Vice-première ministre et Ministre des Relations internationales, Madame Monique Gagnon-Tremblay et du Chef de l'opposition officielle, Monsieur Bernard Landry, la soirée était présidée par le Président de l'Assemblée nationale

du Québec, Monsieur Michel Bissonnet et l'ancienne présidente, Madame Louise Harel. Après un cocktail dînatoire, les participants ont assisté à l'avant-première du spectacle *Les 7 doigts de la main* dans la toute première salle de spectacles circulaire au Canada.

Plus de 260 000 \$ recueillis

La Fondation a recueilli au cours de cette activité de financement plus de 260 000 \$ qui lui permettront d'expédier quelque 200 000 livres et manuels scolaires dans 17 pays francophones, principalement en Afrique. Pour Madame Jeanne L. Blackburn, présidente-directrice générale de la Fondation, ce soutien

important vient réellement concrétiser le thème de notre Soirée *Solidarité – Alphabétisation*. Dans son message, Jeanne Blackburn a souligné : « Bien nantis, nous avons un devoir de solidarité à l'endroit des plus démunis. Comme nous le savons tous, l'éducation est et demeure la clé maîtresse de tout développement. » Également, grâce à cet événement, près de 300 livres pour les enfants du Burkina Faso ont été recueillis, les participants ayant été invités à apporter un livre.

Merci sincère à tous ceux et celles qui ont partagé cette soirée avec nous. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.



Photo : Daniel Lessard

M^{me} Jeanne L. Blackburn



Photo : Daniel Lessard

Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, accueille M. Denis Hardy.

Florence Terrien
Directrice des communications



Société du patrimoine politique
du Québec

LA COMMÉMORATION POLITIQUE

Par Marcel Masse, président

Le Parlement du Québec – l’institution – est l’un des plus vieux du monde occidental. C’est en 1791 que la Grande-Bretagne proclame l’Acte constitutionnel qui accorde au Bas-Canada une assemblée législative. Londres n’avait pas été sans déceler au Canada l’influence importante de la Révolution française, de la révolte de ses propres colonies du Sud devenues depuis indépendantes. Le Parlement britannique accédait ainsi à la demande de ceux qui désiraient avoir un gouvernement élu. Les premières élections eurent lieu en juin 1792 et le 17 décembre, les premiers députés élus se rassemblèrent pour prêter le serment d’office. La cérémonie prit place dans l’ancienne chapelle du Palais épiscopal. Ainsi débuta l’exercice de la démocratie au Québec.

De 1791 à 1867, des étapes furent franchies, et la façon d’aborder les nouvelles réalités modifia profondément les procédures parlementaires. L’évolution de la démocratie, les débats politiques, les passions, ont joué un rôle majeur dans notre société et marqué la culture québécoise. Mais rien de cela n’aurait été possible sans l’intelligence et la volonté de ceux qui ont bien servi la nation dès le début du parlementarisme.

Il nous est difficile de commémorer aujourd’hui *in situ*, comme cela se devrait, cette période importante de notre histoire politique nationale puisque les principaux lieux où se tenaient les assemblées délibératives de 1792 à 1883 sont tous disparus. Le Palais de Mgr de Saint-Vallier, ses nombreux réaménagements et agrandissements, l’Académie de musique et le Palais de justice de la rue Saint-Louis, l’Hôtel du Parlement-bureau de poste du parc Montmorency n’existent plus.

L’Hôtel du Parlement actuel doit donc devenir pour nous le porteur de cette mémoire. C’est en tenant compte de ces prémisses que le Bureau de la Société du patrimoine politique du Québec s’est saisi de cette question. Créée le 9 novembre 2001 à l’initiative de l’Amicale des anciens parlementaires du Québec, la *Société du patrimoine politique*

du Québec regroupe des politologues, des historiens, des archivistes et d’anciens parlementaires. Elle a pour mission de promouvoir et d’encourager l’inventaire, l’analyse et la mise en valeur des témoins de notre héritage politique.

Ainsi, nous croyons que les portes d’entrée qui donnent accès au Parlement et qui ne sont connues maintenant que par des numéros pourraient jouer un rôle didactique et symbolique intéressant. Franchir les portes du Parlement deviendrait alors un passage de l’histoire parlementaire, de cette époque à celle d’aujourd’hui.

Nous avons donc suggéré, à la suite de réunions et d’échanges de lettres avec les autorités de l’Assemblée nationale, des noms de personnages qui ont tous joué un rôle clé dans l’histoire politique de notre société depuis 1791. Nous n’avons pas retenu les noms des premiers ministres qui sont déjà ou seront autrement commémorés, ni ceux des personnages qui sont actuellement honorés sur la colline : statue, odonyme, nom de bâtiment ou autre forme de reconnaissance dans l’édifice même du Parlement.

Voici donc les suggestions proposées par la Société du patrimoine politique :

Porte 1 – Ludger Duvernay (1799-1852) *La Fête nationale*

Député en 1837, il conserva son siège jusqu’à la suspension de la constitution, le 27 mars 1938; éditeur; promoteur de la liberté de presse; fit du 24 juin une fête nationale célébrée annuellement.

Porte 2 –

La porte de la famille amérindienne demeure inchangée.

Porte 3 – Athanase David (1882-1953) *Les institutions culturelles*

Député de 1916 à 1936 et de 1939 à 1940; secrétaire du Québec dans le cabinet Taschereau; fondateur des écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal; fondateur des conservatoires de musique; fondateur du Musée du Québec (Musée national des Beaux-Arts); fondateur des Archives nationales du Québec; créateur de la Commission des biens culturels; créateur du prix David en 1922 (prix littéraire); sénateur de 1940 à 1953; a stimulé la politique des bourses d’études à l’étranger; a soutenu les mouvements féministes pour le droit de vote féminin et l’admission des femmes au Barreau; a grandement contribué au rayonnement intellectuel, artistique et culturel du Québec.

Porte 4 – Thomas Chapais (1858-1946) *Le Conseil législatif*

Journaliste et historien; secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur Robitaille de 1879 à 1884; rédacteur en chef de

l'hebdo le Courrier du Canada de 1884 à 1901; professeur à l'Université Laval de 1907 à 1934; conseiller législatif et président du Conseil législatif; sénateur de 1919 à 1946; ministre sans portefeuille dans les cabinets Taillon, Flynn et Duplessis.

Porte 5 – Henri Bourassa (1868-1952)
L'art oratoire

Journaliste et homme de lettres; député à la Chambre des communes de 1896 à 1907 et de 1925 à 1935; député à l'Assemblée législative de 1908 à 1909; fondateur du journal *Le Devoir* et directeur de 1910 à 1932; intellectuel nationaliste très influent de la première moitié du XX^e siècle; petit-fils de Louis-Joseph Papineau.

Porte 6 – Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829)
Le parti politique

Député de 1792 à 1812; premier chef d'une majorité parlementaire connue sous la désignation de Parti Canadien;

participa à la création de la Bibliothèque parlementaire (1802) ainsi qu'à la Bibliothèque du Barreau (1811); l'histoire le considère comme « le premier dans l'Empire britannique à formuler d'une façon cohérente la théorie de la responsabilité ministérielle » DBC, tome VI, p. 53.

Porte 30 (7) – Étienne Parent (1802-1874)
Le débat politique

Député, écrivain, conférencier; traducteur français et officier en loi à l'Assemblée du Bas-Canada; reçu au Barreau en 1829; premier bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée de 1833 à 1835; greffier du Conseil exécutif de 1842 à 1847; intellectuel dont l'influence a été reconnue de 1830 à 1860.

Vestibule de l'Hôtel du Parlement – Eugène-Étienne Taché (1936-1911)

Architecte de l'Hôtel du Parlement qui fut construit de 1877 à 1886.

*Notre parlementarisme est issu d'une longue évolution.
Il s'est développé et s'est affermi grâce à la lutte soutenue et patiente
de plusieurs générations de parlementaires.
Nous croyons que leur travail mérite d'être reconnu par la postérité.
Tel est l'objectif de la Société du patrimoine politique du Québec.*

**LE PRÉSIDENT DE L'AMICALE
À OTTAWA**



Photo : Collection privée

L'Association canadienne des ex-parlementaires invitait le président de l'Amicale à Ottawa, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle. Une visite à la résidence de la gouverneure générale, l'Honorable Adrienne Clarkson, était au programme comme en témoigne cette photo.

**ENREGISTREMENT DES
TÉMOIGNAGES
D'ANCIENS PARLEMENTAIRES**

Les entrevues se sont poursuivies en octobre avec la réalisation des enregistrements de M^{me} Claire Kirkland, de MM. Pierre de Bellefeuille, Claude G. Gosselin et Gérald Harvey. Ce qui porte à 15 le nombre d'enregistrements réalisés depuis janvier 2004.

Il faut se rappeler que les entrevues abordent les grandes étapes de la vie des parlementaires et font une large place aux anecdotes et aux événements moins connus ayant marqué leur carrière.

Erratum

À la page 4 du dernier *Bulletin, Printemps-Été 2004*, à la fin du premier paragraphe, il aurait fallu lire : « Il nous a particulièrement parlé de certaines **anecdotes** concernant Maurice Duplessis. »

CHRONIQUE DU LIVRE

Serge Geoffrion vous suggère :

Photo : Daniel Lessard



Médecin et citoyen souvenirs

par Denis Lazure

Un livre pour mieux comprendre le Québec moderne

En juin dernier, l'Association des médecins psychiatres du Québec décernait son prix d'excellence, le *Prix Heinz E. Lehmann*, au docteur Denis Lazure. Cette prestigieuse récompense venait souligner la carrière exceptionnelle de celui qui a contribué à la naissance de la pédopsychiatrie au Québec. Un prix qui vient saluer les efforts, sur une période de cinquante années, de l'un des artisans d'une véritable révolution de la psychiatrie au Québec.

Pour la majorité des québécois toutefois, le nom de Denis Lazure est surtout associé à cinquante années de militantisme et d'action politique pour l'avancement et le progrès de la société québécoise.

« En lisant les souvenirs de Denis Lazure, les lecteurs découvriront, ou redécouvriront, un homme que ses convictions politiques, fermes et constantes, n'ont jamais quitté », pouvait-on lire dans *Le Devoir* à la suite de la publication de *Médecin et citoyen*, son témoignage autobiographique paru l'an dernier chez Boréal. Il est vrai, hier comme aujourd'hui à 78 ans, que le Dr Lazure ne lâche jamais! Et c'est cette belle et longue vie qu'il raconte en quelque 300 pages, au fil d'un persistant combat contre les inégalités sociales.

C'est donc tout naturellement que cet homme d'action se retrouve, une première fois en 1976, sur les banquettes de l'Assemblée nationale du Québec. Élu dans la circonscription de Chambly (il défait le ministre libéral Guy Saint-Pierre), le nouveau premier ministre René Lévesque le nomme ministre des Affaires sociales et de la santé, un ministère à la hauteur des capacités de ce fils de Napierville qui, à 51 ans, devient responsable de la santé publique et des services sociaux, mais aussi de la Régie de l'assurance-maladie, de la Régie des rentes, de l'Aide sociale, des garderies, des personnes âgées et des personnes handicapées. Un ministère énorme qui englobe alors plus du tiers du budget de l'État.

S'ensuivra un mandat très mouvementé qui verra naître l'Office des personnes handicapées du Québec, certes l'une des plus importantes réalisations du Dr Lazure, les réseaux des garderies en milieu familial et en milieu scolaire et la création, dans la controverse, des fameuses « cliniques

Lazure » permettant aux femmes du Québec l'accès à un avortement thérapeutique.

Le modèle scandinave

En 1950, le jeune Lazure est élu président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal et à ce titre, participera aux assises de l'Union internationale des étudiants qui se tiennent à Prague. Il y rencontrera Olaf Palme, le futur premier ministre de la Suède et leader social-démocrate de la grande Scandinavie. C'est le début pour lui d'une longue histoire d'amour avec les pays scandinaves dont les politiques influenceront beaucoup les mesures sociales qu'il mettra lui-même en place durant ses huit années comme ministre du gouvernement québécois. Il sera également influencé par un autre chef de file de la social-démocratie européenne, le chancelier autrichien Bruno Kreisky, un pionnier de la concertation entre patronat et syndicats, dont les idées novatrices influenceront le Sommet économique de 1977 à la Malbaie.

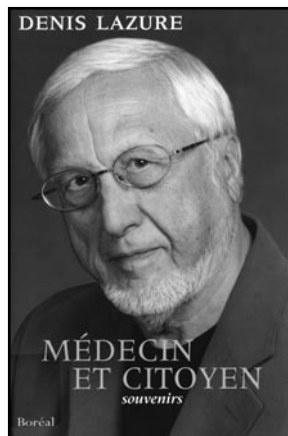
Social-démocrate certes, mais également ardent souverainiste, le citoyen Denis Lazure épousera en 1976 la cause de la souveraineté du Québec avec l'habituelle rigueur qui le caractérise. Comme sur la patinoire de sa jeunesse (il fut un brillant hockeyeur), il jouera dur dans les coins pour que son parti ne dévie pas de son option et qu'en se présentant devant l'électorat, il soit bien compris qu'un vote pour le Parti Québécois est un vote pour la souveraineté. En 1984, avec plusieurs ministres, à la suite du choix du « beau risque » fait par le premier ministre René Lévesque, il démissionnera du Cabinet sur cette épineuse question qui déchirera le Parti Québécois. Il reprendra toutefois du service en 1989, dans la circonscription de La Prairie, avec le retour de Jacques Parizeau à la présidence du Parti Québécois.

Il siègera au total 15 années à l'Assemblée nationale du Québec, fort d'un bilan qui a changé radicalement le sort de tant de familles, de femmes, d'enfants et surtout, de personnes handicapées. Encore aujourd'hui, le milieu associatif oeuvrant auprès des personnes handicapées le lui rend bien, notamment en Montérégie où fut créé le *Prix Denis-Lazure*. « Toute ma vie d'adulte, écrit-il, je me suis élevé contre l'iniquité socioéconomique, contre les préjugés de toutes sortes, contre les injustices, surtout envers les plus faibles. »

Le livre du Dr Denis Lazure dresse le portrait d'un humaniste qui a marqué le Québec et guidera tous ceux et celles qui croient, comme l'a écrit Jean-Paul Sartre, « qu'il n'y a d'espoir que dans l'action ». Au reste, celles et ceux qui ont côtoyé le docteur Lazure savent que c'est un homme de commerce agréable, de grande culture, d'une langue élégante comme il l'est lui-même toujours aujourd'hui.

Médecin et citoyen

Denis Lazure, Boréal, Montréal, 2002, 404 p.



ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M^e François Aquin a été conférencier au Congrès du Barreau du Québec tenu le 5 juin dernier. Le sujet de sa conférence était *La confiance du public et le maintien de la primauté du droit*.

M^{me} Louise Beaudoin est devenue, le 23 septembre dernier, la première Québécoise à être élevée au rang de commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur. Cette prestigieuse décoration lui a été remise par le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Louis Debré. Cette distinction vient s'ajouter au fait que M^{me} Beaudoin a récemment reçu la citoyenneté française, en récompense de son action en faveur de la France et de la francophonie au fil de sa carrière.



PHOTO : LE SOLEIL

M. Robert Benoît est *Partenaire Estrie Zone Verte* depuis le 27 mai 2004, en plus d'avoir été récemment nommé président au Conseil de l'unité canadienne pour le Québec.

M. Lucien Bouchard a été nommé président du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal le 27 septembre dernier. Il est également gouverneur du Fonds Pierre-Béique (le fonds de dotation de l'OSM), coprésident du conseil d'administration de la Société du Havre de Montréal de même qu'administrateur de Transcontinental G.T.C., de Brault & Martineau, du Groupe Saputo, de la Fondation Jeunesses Musicales du Canada et du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

M. Guy Chevrette a été publié dans *Le Soleil* du 14 septembre 2004. Son article élaboré aborde la question du cynisme de la population à l'endroit de la classe politique. Le député ayant représenté la circonscription de Joliette pendant plus de 25 ans y voit un enjeu de société majeur.



Photo : Roch Thériault

M. François Cloutier a publié un article dans *Le Devoir* du 7 juillet sous le titre *Réflexion sur le système de santé du Québec*. Il s'agit de propos rappelant les limites du pouvoir de dépenser d'un État pour la santé, un pourcentage du PIB à être fixé – comme en France – par l'Assemblée nationale, invitant le citoyen à devenir plus dynamiquement responsable de sa santé alors que l'État a le devoir de fournir à la médecine les moyens techniques modernes dont une informatisation sécuritaire du dossier des patients. Le docteur Cloutier n'écarte pas le ticket modérateur (il existe en France), ni la conjonction avec le système privé pour la santé dans des fonctions subsidiaires hospitalières.

M. Pierre de Bellefeuille, un descendant direct du premier seigneur de Bellefeuille dont la famille a occupé la baie de Pabos au XVIII^e siècle, a visité cet été la seigneurie de ses ancêtres au Bourg de Pabos, en Gaspésie, où Pierre Lefebvre de Bellefeuille s'est installé dès 1729. (Tiré d'un article paru dans le journal *Le Havre* du 5 juillet 2004.)

M. Antoine Drolet a été nommé pour un troisième mandat à titre de président de la Ligue du Soleil Levant (Salon Quillorama, Ancienne-Lorette) qui regroupe des gens de Saint-Augustin-de-Desmaures, Ancienne-Lorette et Québec.

M. Raymond Garneau a été nommé président de la Société du 400^e de Québec le 6 octobre 2004.

M. André Gaulin a donné une conférence sur Gilles Vigneault à Montmagny dans le cadre des Journées de la Culture. Il était aussi invité comme poète à la « Grande Soirée de la poésie » ainsi qu'à un dîner-poésie du 20^e Festival international de la poésie de Trois-Rivières les 9 et 10 octobre.

M. Paul Gérin-Lajoie a été nommé « ministre honoraire de l'Éducation » pour les journées du 17 et 18 novembre 2004.

M. Gilles Houde a participé à une émission présentée au Canal Savoir portant sur l'importance du vote. De plus, il a été nommé président d'honneur du Circuit des Arts de la MRC de Memphrémagog 2004 et il a publié, le 12 juin dernier, un article dans *La Tribune* de Sherbrooke intitulé *Jouer au golf en Île-de-France : un secret bien gardé*.

M. Pierre Marc Johnson a été nommé président du conseil d'administration de Celmed BioSciences Inc. De plus, il a obtenu un siège au conseil de gestion ACE Aviation Inc., société de portefeuille qui aura à gérer Air Canada et ses filiales dès l'automne 2004.

M. Henri E. Laberge a été réélu au poste de président du conseil d'administration de l'Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal. Il a également été nommé vice-président de la Corporation de relance économique et communautaire de Saint-Léonard.

M^e Michel Laporte, commissaire de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI), vient de publier un Bilan faisant suite à la consultation publique sur l'utilisation de caméras de surveillance dans les lieux publics. Suite au dépôt de ce Bilan, la CAI a adopté de nouvelles règles d'utilisation de la vidéosurveillance.

M. Pierre-Étienne Laporte a participé, en janvier 2004, au colloque annuel de l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris où il a été nommé au Haut Conseil de la Francophonie.

M. Denis Lazure s'est vu décerner, en juin 2004, le prestigieux *Prix Heinz E. Lehmann* remis par l'Association des médecins psychiatres du Québec pour sa contribution à l'avancement et au rayonnement de la profession.

M^{me} Lyse Leduc a été élue présidente de l'*Association des propriétaires du Lac Simon* en juillet 2004.

M. Michel Leduc a récemment été fait chevalier de l'Ordre des Palmes académiques (France), décoration remise par le premier ministre de la République française.

M. Robert Libman est membre du comité exécutif de la Ville de Montréal (urbanisme et aménagement du territoire) et maire de l'arrondissement Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest.

M. Charles Messier a récemment quitté le Kosovo, ayant été réassigné par les Nations unies à la nouvelle mission de stabilisation en Haïti. Responsable des affaires politiques auprès du représentant spécial de l'ONU pour une période initiale de trois mois, il est maintenant responsable de la région de Port-au-Prince pour les affaires civiles, notamment en assurant la coordination entre la Minustah et les différents acteurs politiques des 20 communes qui composent le département de Port-au-Prince.

M. Maximilien Polak a été nommé juge de la Cour du Québec jusqu'au 30 décembre 2004.

M. Maurice Richard, maire de Bécancour et préfet de la MRC de Bécancour, a été nommé président de la région Centre-du-Québec pour la Conférence régionale des élus.

M. Guy Saint-Pierre a pris sa retraite en tant que Président du conseil de la Banque Royale du Canada.

M. Christos Sirros a été nommé le 11 octobre 2004 délégué général à la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

M. Denis Sylvain a reçu en juin 2004 le « Prix des Présidents » attribué pour la première fois au 5^e Gala des Perséides tenu en Beauce. Cette distinction a été attribuée en reconnaissance de la contribution de M. Sylvain au développement socio-économique de sa communauté.

M. Denis Vaugeois a dirigé en collaboration avec Raymonde Litalien, le bel ouvrage *Champlain : La naissance de la Nouvelle française* récemment publié aux Éditions du Septentrion. De plus, il a obtenu une mention décernée à Paris le 18 octobre 2004 par l'Académie de Marine (France) pour son ouvrage *America*, publié en 2002 aux Éditions du Septentrion et dont a parlé le *Bulletin* numéro 3, volume 4, de l'automne 2003.



M. Denis Sylvain

Photo : Daniel Lessard

M. Clément Vincent a récemment publié *Bribes de mémoire*. Il avait précédemment publié *Carnet de famille* (1998) et *Portrait d'un homme politique* (1995). Ces publications sont déposées aux Archives du Séminaire de Nicolet.

ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Aux dernières élections fédérales, des anciens parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec étaient candidats : Marc Boulianne, Lévis Brien, Georges Farrah, Marcel Gagnon, Liza Frulla, Jean-Claude Gobé, Serge Marcil, Serge Ménard, Jean-Guy Mercier et Lucienne Robillard.

Félicitations à ceux et celles qui ont été élus ou réélus en juin 2004 à la Chambre des communes : Marc Boulianne, Marcel Gagnon, Liza Frulla, Serge Ménard, Lucienne Robillard.